



Mairie d'Archigny

PROCES-VERBAL
REUNION DU 29 NOVEMBRE 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Etaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Guillaume BOUTAUD, M. Jean-Michel BOYER, Mme, M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procuration(s) : Magalie BROSSARD a donné son pouvoir à Jean-Michel BOYER

Étaient absent excusés : Magalie BROSSARD, M. Pascal CHAUMONT,

Était absente : Mme Béatrice DUVEAU.

Secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal du 15/09/2022
- 3 Approbation du procès-verbal du 11/10/2022
- 4 Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention
- 5 Autorisation du 31ème Rallye de la Vienne 2023
- 6 Restitution subvention Fondation Sorégies à l'association Histoire et Patrimoine
- 7 Organisation du temps de travail agents

Questions diverses

- 1 Demande de mise en disponibilité par un agent communal
- 2 Droit de préemption

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le secrétaire de séance était Delphine BONNEAU

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2022

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 15/09/2022

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/10/2022

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 11/10/2022

VOTE : Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre adhésion au service de médecine de prévention (du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne) permettant la mise en cuivre de la médecine du travail dans notre collectivité arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- DE RECONDUIRE l'adhésion auprès du service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

- D'AUTORISER M. Le Maire à signer la convention d'adhésion au service concerné

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5. AUTORISATION DU 31ème RALLYE DE LA VIENNE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 31ème rallye de la Vienne 2023 programmé les 10 et 11 mars 2023 passe sur le territoire de la commune d'Archigny.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le 31ème rallye de la Vienne 2023 et de valider le circuit proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le déroulement du 31^{ème} rallye dans les conditions précitées.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6. RESTITUTION SUBVENTION FONDATION SOREGIES A L'ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE

Vu la prise en charge de la réalisation de travaux relatifs à la rénovation des éléments de l'église d'Archigny (son autel et les éléments de fonctionnement de son clocher) par l'association Archignoise « Histoire et Patrimoine », représentée par Madame Françoise Glain,

Vu la démarche de demande de subvention de 2000 € auprès de la Fondation Sorégies par l'association « Histoire et Patrimoine »

Vu la réception de cette subvention par la Mairie et les coûts de réalisation assurés par l'association « Histoire et Patrimoine »,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de restituer cette subvention à l'association « Histoire et patrimoine ».

- DECIDE de restituer la subvention de 2000 € à l'association « Histoire et Patrimoine ».
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lattes pièces relatives à cette restitution
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette restitution

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

7. DECISION MODIFICATIVE

Les crédits restants disponibles au chapitre 23, article 2313 sont insuffisants pour terminer l'année en cours. Il convient de prendre une décision modificative pour transférer des crédits disponibles au chapitre 21, article 2151 pour abonder le chapitre 23, article 2313.

Monsieur le Maire propose, pour faire face à des dépenses imprévues pouvant survenir sur les bâtiments communaux, de prendre la décision modificative suivante

Article 2151 Voiries -3000€

Article 2313 Bâtiments communaux 3000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le virement de crédit précité.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

8. CREATION D'UN POSTE

Vu la charge de travail trop importante de la Mairie pour être portée par les deux agents sur les services administratifs, d'urbanisme, de Poste et comptable.

Vu les besoins ponctuels, notamment la refonte du site internet, la mise en place d'un Tiers-Lieu à l'ancienne Laiterie et l'organisation du 250ème anniversaire de la Ligne Acadienne courant août 2023

Il est proposé d'effectuer un recrutement en CDD comprenant à la fois le remplacement ponctuel des activités administratives de la Mairie, d'autre part, la participation au conseil municipal et la prise en main des activités de communication, d'organisation des prochains événements auxquels prendra fortement part la Mairie d'Archigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER la création de ce nouveau poste au sein de la Mairie

- D'AUTORISER M. Le Maire à procéder au recrutement d'un agent pour le poste créé

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

9. DEMANDE DE SUBVENTION CLASSES DECOUVERTES ILE DE RE-MARS 2023

Vu la demande des classes de CE1-CE2-CM1-CM2 en date du 21 novembre 2022 sollicitant une subvention communale permettant le financement d'une classe découverte sur l'île de Ré, du 20 au 23 mars 2023,

Ce séjour concernerait 44 élèves.

Le prix total du séjour s'élève à 9 464,20€, son financement est à ce jour de 8364€. 1 100,20€ restent à obtenir par l'école pour couvrir l'ensemble du budget pour cet évènement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de la somme restante à l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER l'attribution de la subvention de 1 100,20€ à l'école primaire d'Archigny.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

10. REGULARISATION DU TRACE DE LA DEVIATION DU CHEMIN COMMUNAL DE LA TALBARDIERE A VANGUEIL.

Vu la mise en place d'un mandat auprès de M. DE GROMARD, géomètre expert, pour établir un parcellaire à jour et un tableau de cession des parcelles sur la zone de la Talbardière à Vangueil,

Il est proposé de régulariser la situation du chemin de la Talbardière à Vangueil, en procédant à des cessions réciproques de parcelles entre la commune, la SASU LA TALBA et le Groupement Forestier Bois de la Talbardière. Les frais d'actes sont à la charge de la SASU LA TALBA

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER la réalisation des cessions réciproques entre les parties

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Mise en disponibilité d'un agent, anciennement délibération 47 : c'est le centre de gestion qui est en charge de ce dossier, d'autre part la demande doit être faite 3 mois avant la date demandée. La délibération n'est donc plus d'actualité.

- Droit de préemption : La mairie ne souhaite acquérir aucun bien à l'heure actuelle.

- Visite de la Vice-Présidente de la Région Maud Caruel à la Laiterie, ainsi que d'Yves Troussel, conseiller régional, Jean Pierre Abelin Président de Grand Châtelleraut, les deux conseillers départementaux, Gérard Herbert et Isabelle Barreau, Cyril Cibert Maire de Chenevelles, Antoine Achard Chef de Projet Mutations Economiques pour le territoire de Grand Châtelleraut, ainsi que d'un journaliste de la Vienne rurale (article ensuite paru le vendredi 18 novembre). Une porteuse de projet est intéressée par une installation sur site, M. Pepin le Henanff.

Romain Gourmaud :

- Tonte de la pelouse du stade demandée chaque semaine : d'ores et déjà en place sur précision de Gérard Lefèvre. + Réparation d'un projecteur à réaliser sur le terrain de foot.

Jean-Michel Boyer :

- Location du chalet sis aux Prés de la Fontaine, en situation d'abandon : attente de restitution des clés. Un courrier sera rédigé avec la mention d'un forfait de 250€ de pénalité appliqué.

- City stade : peut-on enlever le grillage qu'il y'a autour ? Gérard Lefèvre répond qu'il s'agit d'un encadrement qui pour des raisons techniques doit rester en tant que tel.

- Un habitant de la commune a demandé à se faire préciser à qui revient la charge de la continuité de la partie bitumée entre la voirie et l'entrée des maisons. Réponse de Gérard Lefèvre : partie privée à la demande et à la charge des habitants.

- Demande où en est le projet de l'abri à Gérard Lefèvre. En réponse : les subventions ayant baissé pour toutes les associations cette année, des demandes de devis ont été effectuées et sont en attente de retour. De plus, il souligne le fait qu'un sentiment de manque d'équité soit ressenti pour ce qui est mis en place au plan d'eau par rapport aux autres associations. Il a été remis en contexte que cet abri était destiné aux personnes fréquentant le plan d'eau et pas seulement à l'association des pêcheurs.

- s'interroge sur le nombre de secrétaires en situation d'arrêt maladie au sein de la Mairie sur l'année passée.

Jérôme Jussiane :

- Sécheresse, y'a-t-il des dossiers en cours ? Jean-Michel Boyer dit que l'info sur la sécheresse devrait figurer sur la page Facebook d'Archigny.

Jacky Roy :

- M. Poupaert, chef de corps des pompiers démissionne d'Archigny, G. Bussereau arrête également l'activité.

Benoît Neveu :

- Un point de situation du marché avec tous les commerçants est prévu vendredi 2 décembre.

Cécile Roy :

- Les colis de Noël faits avec Delphine Bonneau, demande qui est disponible pour participer à la distribution. Jacky Roy propose de faire un binôme comprenant une personne connaissant le secteur desservi, l'autre pour découvrir la zone et ses habitants. D Delphine Bonneau propose de débiter la distribution des colis à partir du 10/12.

Gérard Lefèvre :

- les travaux d'engazonnement et d'installations de poteaux sont en cours

- la fin des travaux effectués sur la salle des fêtes est prévue le 09/12/2022

Jacky Roy propose en fin de conseil de convier les membres du conseil à une nouvelle réunion de travail sur la partie finances de la Mairie le jeudi 1^{er} décembre au soir.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 12.